

## **Affaire Michel Agnant**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Une situation surréaliste avec potentiellement de grosses conséquences pour la ville, s'est produite lors de la séance de la commission du fonds d'urbanisme le 25 mai dernier. Cette commission devait préavisier de l'achat par la ville de certains immeubles en vieille-ville. Lors de cette séance, M. Agnant, Municipal, a commis un certain nombre de fautes graves qui peuvent être considérées comme un abus de pouvoir.

- Convoquer une commission du Conseil communal sans décision municipale ;
- Considérer une non-réponse comme un accord tacite et mentir à la commission.
- Mandater une tierce personne à titre privé pour réaliser une étude ;
- Ne pas demander l'avis des services de la commune sur cet objet (DAI et DU notamment) ;

Certes, il y avait une urgence à traiter cette affaire en regard des possibilités offertes et des délais imposés par la LPPPL. Cela n'excuse en rien la façon de faire cavalière de M. Agnant. Cela a aussi provoqué un certain malaise au sein de la Municipalité qui se voyait « obligée » de défendre ce projet malgré un préavis peu encourageant de certains services.

Au vu de ces évènements, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité compte-t-elle prendre des mesures à l'encontre de M. Agnant ?
2. Pourquoi n'y a-t-il pas de procédures pour traiter l'achat de bâtiments par la ville en regard des possibilités offertes par la LPPPL ?
3. Quelles sont les règles qui prévalent dans l'attribution de mandats externes ?

Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

Au nom des groupes UDC, PLR, PDC, Vert Lib.,.....

Bastien Schobinger (UDC)

Patrick Bertschy (PLR)

Martino Rizzelo (PDC)

Danielle Rusterholz (VertLib.)

XXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXX